

# La Jurade Princière de Chimay

# Invitation

ASBL Jurade Princière de Chimay  
N°E.: 433 348 389 rue Forge Monseu, 15  
6461 Virelles  
chapitre.juradeprinciere.chimay@skynet.be

[www.juradeprincièrechimay.be](http://www.juradeprincièrechimay.be)



Avec le soutien des produits  
que nous défendons.



# Invitation

La Famille Princièrre de Chimay,

le Grand Jurat Chancelier Pierre Salingros,

le Grand Jurat Chancelier Fondateur Philippe Macq,

les Grands Jurats,

les Jurats,

les Ambassadeurs et Ambassadrices,

les Maîtres Compagnons et Compagnons

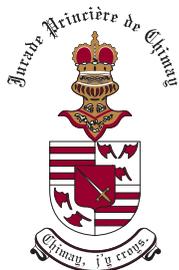
ont l'immense plaisir de vous inviter au

**XXXVIII<sup>ème</sup> CHAPITRE SOLENNEL DE LA JURADE  
PRINCIÈRE DE CHIMAY**

**le dimanche 12 octobre 2025**

dans le cadre prestigieux du Château de Chimay.

Tenue de ville souhaitée.



# Menu

*Crémant d'Alsace et ses 2 dégustations  
servies à tables:*

*Tiramisu salé, burrata, mozzarella, dés de  
tomates, asperges vertes en grosse verrine et  
Cannelloni de crabe et crevettes Gamberi ,  
gratinée, jus de bouillabaisse*

\*\*\*\*\*

*Filet de Bar poêlé sur peau, noix de Saint-  
Jacques snackées et posées sur une brandade  
de cabillaud et poireau, sauce crème  
échalote à la Chimay et Limoncello*

\*\*\*\*\*

*Sorbet pêche de vigne et son Eau de Villée*

\*\*\*\*\*

*Filet de volaille de Bresse sur lit de pleurotes,  
jus de viande aux herbes et à la Chimay  
bleue, légumes du moment, charlottes dorées*

\*\*\*\*\*

*Assiette de fromages de Chimay et  
sa garniture*

\*\*\*\*\*

*Assiette de desserts gourmands*

\*\*\*\*\*

*Le petit Delahaut et sa suite*

**Traiteur : Sébastien Pick**

# Programme

**8H00 Attention nouvelle adresse !!**

Accueil des confréries et petit déjeuner au  
collège Saint-Joseph, rue de Virelles 75, 6460 Chimay.

**Parking dans la cour de récréation – suivre fléchage.**

**8H45** Mise en habit.

**9H00** Appel des confréries pour le cortège.

**9H30** XXXVIII<sup>e</sup> chapitre solennel au Château des  
Princes de Chimay.

**11H30** Verre de l'amitié.

**13H00** Repas gastronomique en la salle de sport du  
collège (la salle ne sera pas accessible avant 13h00).

Repas dansant animé par Jacky Coppens et son Band.

Le nombre de personnes étant limité, il sera tenu compte  
des réservations selon leur ordre d'arrivée. Le paiement de  
65€ par personne (boissons non comprises) doit être effectué  
avant le 03 octobre 2025, sur le compte IBAN  
BE54-3701007064-97.

Uniquement virements bancaires (pas de liquide ni de  
chèque).

Les réservations seront effectives uniquement après la récep-  
tion du bordereau d'inscription et du paiement.

Pour les intronisations, les demandes doivent être  
communiquées impérativement avant le 25 septembre 2025,  
accompagnées d'un très court CV présentant la confrérie.  
Une petite anecdote est souhaitable.

Tout courrier doit être adressé uniquement au secrétariat  
chapitre: [chapitre.juradeprincièrre.chimay@skynet.be](mailto:chapitre.juradeprincièrre.chimay@skynet.be)  
ou M.-J.Paroche, Le Feuillet 14 à B-6460 Chimay.  
Téléphone: 00 32 60 21 25 21 - 0032 474 69 44 33

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec  
modération. L'organisateur décline toute responsabilité si une  
infraction était commise suite à l'alcoolémie, l'usage de produits  
stupéfiants ou de médicaments.



# CARTE REPONSE



A renvoyer avant le 03 octobre 2025 UNIQUEMENT au :

Secrétariat Chapitre : Marie-Jeanne PAROCHE  
Le feuillet n°14 à B-6460 CHIMAY

ou courriel : [chapitre.juradepriencièrre.chimay@skynet.be](mailto:chapitre.juradepriencièrre.chimay@skynet.be)

Mme / Mr.....

Adresse .....

Tél.: ..... Portable : .....

Courriel à me communiquer pour plus de facilité: .....

Participera au banquet donné à l'occasion du chapitre solennel et désire être, si possible, à la même table que :

Nombre de personnes :  Prix : 65 € / Repas =  € à payer

Règlement : par virement au N° de cpte: BE54 370100706497 BIC : BBRUBEBB Jurade Princièrre de Chimay

**Seul le paiement reçu avant le 03 octobre 2025 confirmera la réservation, accompagnée du bordereau d'inscription.**

Vu les conditions imposées par le traiteur, tout repas réservé et non annulé avant le 06 octobre 2024 sera réclaté, même s'il n'est pas consommé.

**N.B.** Nous attirons l'attention que pour des raisons de sécurité, l'accès au Théâtre du Château de Chimay est limité à 170 personnes max.

Pour chaque confrérie représentée, seule la personne intronisée et la personne accompagnante pourront entrer dans le Théâtre.

Les autres participants seront accueillis par l'équipe Jeune de la Jurade à l'Hôtel de Ville.